

**FESTIVAL COULEURS D'AFRIQUE 2020**  
**APPEL À CANDIDATURES - GROUPES ARTISTIQUES**

Le **Festival Couleurs d'Afrique** est un évènement d'envergure continentale initié par l'**Association Culture et Développement d'Ici et d'Ailleurs (CDIA)** pour la valorisation et le rayonnement de la culture africaine. Pour rappel, la 1<sup>ère</sup> édition du Festival a eu lieu du 19 au 22 Décembre 2019 dans la ville de Porto-Novo, capitale du Bénin, ville créative de l'UNESCO et a connu un succès inattendu.

Pour cette 2<sup>ème</sup> édition du Festival Couleurs d'Afrique, le thème retenu est intitulé : **Leadership et Autonomisation de la femme africaine : Rôles et responsabilités des artistes et acteurs culturels du continent africain**. Elle est prévue pour avoir lieu **du 26 au 30 Août 2020** à Porto-Novo en République du Bénin et a pour objectifs :

- d'accompagner le développement de la professionnalisation des artistes et d'orienter la filière vers de nouveaux challenges à dimension régionale et internationale par le biais des formations, ateliers et résidences de créations, des rencontres professionnelles et des spectacles vivants ;
- de faciliter le brassage culturel et développer un réseau régional entre les artistes et les professionnels de l'industrie musicale et des arts de la rue ;
- permettre aux artistes béninois et africains d'accroître leur visibilité et de s'exporter à l'international ;
- promouvoir le métissage musical et artistique entre les pays du sud et ceux du nord et favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- favoriser le dialogue interculturel entre les peuples et développer des résidences artistiques entre différentes cultures.

À travers diverses activités, les populations seront marquées une fois encore par cet évènement d'envergure qui mettra au-devant de la scène nationale et internationale plusieurs incroyables talents d'Afrique et de la diaspora.

- ❖ Sont éligibles au titre du programme officiel, les artistes ou groupes d'artistes des disciplines artistiques ci-après : **Musique - Danse - Humour - Théâtre - Cirques - Arts de la Marionnettes - Cinéma**.
- ❖ Dossier de candidature :
  - 1- Une lettre de candidature adressée au Délégué Général du Festival et le règlement du festival avec la date et signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »);
  - 2- Trois (3) photos de scène ;
  - 3- Un ou plusieurs liens de prestations ou performances en live (YouTube, Vimeo ou Facebook) ;
  - 4- Un (1) dossier de presse comportant toutes les informations nécessaires ;
  - 5- Une (1) fiche technique ;

6- Une (1) fiche de fonction du groupe avec les informations de passeport valide et la ville de départ du groupe ;

7- Un (1) lien de chaine YouTube ou des vidéos en ligne.

**NB : Les documents transmis au comité d'organisation du festival demeurent la propriété de l'association CDIA qui s'engage à ne pas les exploiter à des fins commerciales.**

**Le comité d'organisation du festival ne prend pas en charge le titre de transport international des artistes ou groupes d'artistes sélectionnés. Toutefois, les documents nécessaires peuvent être fournis à ces derniers pour faciliter la recherche d'éventuels sponsors pour la couverture des frais dans le pays de départ.**

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail uniquement à l'adresse : **association.cdia@gmail.com** au plus tard le 30 avril 2020.

La liste des groupes retenus sera publiée courant le mois juin 2020.

**Le Délégué Général,  
Festival Couleurs d'Afrique,**

**Ésaïe Ériyomi ADÉOSSI**

**FESTIVAL COULEURS D'AFRIQUE 2020**  
**REGLEMENT DE L'ÉDITION**

**1** : L'association « **Culture et Développement d'Ici et d'Ailleurs** » propose une riche programmation valorisant la culture africaine dans les disciplines ci-après : Musique - Danse - Humour - Mode - Cinéma - Théâtre - Arts plastiques.

**2** : Seuls les artistes ou groupes d'artistes et acteurs culturels professionnels existant depuis au moins trois (03) ans peuvent participer.

**3** : Seuls les dossiers complets et envoyés dans la date limite seront pris en compte.

**4** : La date limite d'envoi des dossiers de candidature est le 30 avril 2020.

**5** : Toute la documentation reçue par le comité d'organisation devient son patrimoine et feront usage promotionnel sans valeur marchande.

**6** : Les résultats seront publiés courant le mois de juin et les artistes ou groupes d'artistes seront informés par e-mail uniquement.

**7** : La sélection sera effectuée par le comité d'organisation du festival.

**8** : Le comité d'organisation précise les lieux de la prestation et met à la disposition des groupes sélectionnés l'équipement nécessaire pour le bon déroulement de l'évènement.

**9** : La représentation des artistes sélectionnés est limitée à une durée de 45 minutes au maximum.

**10** : Les artistes sélectionnés se produiront devant le public et les professionnels des disciplines concernées.

**11** : Pour les artistes ou les groupes d'artistes sélectionnés sur le plan international, le comité d'organisation prendra en charge les éléments suivants pour cinq (5) personnes au maximum :

a) Hébergement en chambre pendant trois (3) nuitées au maximum,

b) Deux (02) repas par jour,

c) les déplacements à l'interne relatifs à la représentation,

d) Une accréditation donnant accès à toutes les activités du festival valable pendant cette période,

e) Intégration dans le catalogue officiel et sur les plateformes de communication du festival.

**12** : L'inscription des artistes et des professionnels est gratuite et implique l'acceptation entière du règlement.

***Date et signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)***